

SITES

Archives Départementales.....	56	Institut de diabétologie et nutrition	
Bibliothèque Jean de la Fontaine	10	du Centre	26
Bois du Château.....	36	Jardins familiaux.....	32
Boulodrome	23	Mairie (hôtel de ville)	1
CCAS (centre communal d'action sociale)....	3	Parc départemental	35
Centre d'examen		Parc et piscine des Vauroux	46
du permis de conduire.....	34	Plateau sportif Jean Zay.....	17
Cimetière de l'église	45	Plateau sportif Pierre de Coubertin.....	54
Cimetière (nouveau).....	41	Pôle petite enfance Les Mainvillous	11
Clinique Saint-François.....	25	Police municipale.....	4
Collège Jean Macé.....	49	RAM (relais d'assistantes maternelles) ...	18
Compa (conservatoire de l'agriculture).57		Régie de quartiers.....	20
Complexe sportif Coubertin.....	47	Roule bonhomme (lieu d'accueil	
Complexe sportif Maroquin	24	enfants-parents).....	19
Conseil départemental (services).....	55	Salle des fêtes.....	9
Courts de tennis	43	Salle des jardins familiaux	33
Crématorium Jean Charpentier.....	58	Salle La Vaillante.....	44
CSE (centre socio-éducatif) Jules Verne 12		Salles Victor Hugo (Esmeralda, Ruy Blas,	
CTM (centre technique municipal).....	38	Gavroche).....	8
Direction de la vie locale	5	Sentier nature de Seresville	28
Ecole élémentaire Emile Zola.....	2	Serres municipales du service des	
Ecole élémentaire Jean Zay.....	16	espaces verts	42
Ecole élémentaire Pierre de Coubertin..	52	Square Anjou	14
Ecole maternelle Jean Zay.....	15	Square Millochau	51
Ecole maternelle Pierre de Coubertin....	53	Square Römerberg	21
Ecole maternelle Victor Hugo	7	Stade de la Bilterie	22
Epicerie solidaire	39	Stade de Seresville	27
EREA (étab. rég. d'enseignement adapté)		Stade Esther Villette	48
F. Truffaut	40	Station d'épuration	30
Foyer restaurant Marie-Hélène Foucart 50		Usine d'incinération Orisane	29
Habitat eurélien (siège social)	37		
IME (institut médico-éducatif) Boromeï			
Debay.....	6		

ORTHOPEDIE DES ACACIAS

Matériel Médical
 Vente Location Livraison
 Lit médicalisé – Fauteuil roulant – Aide à la marche
 Accessoires pour le maintien à domicile –
 Incontinence
 Tire Lait - Aérosols

Orthopédie et Contention
 de série et sur-mesure

Parapharmacie, Cosmétologie, Espace bébé

Ouvert du Lundi au Samedi

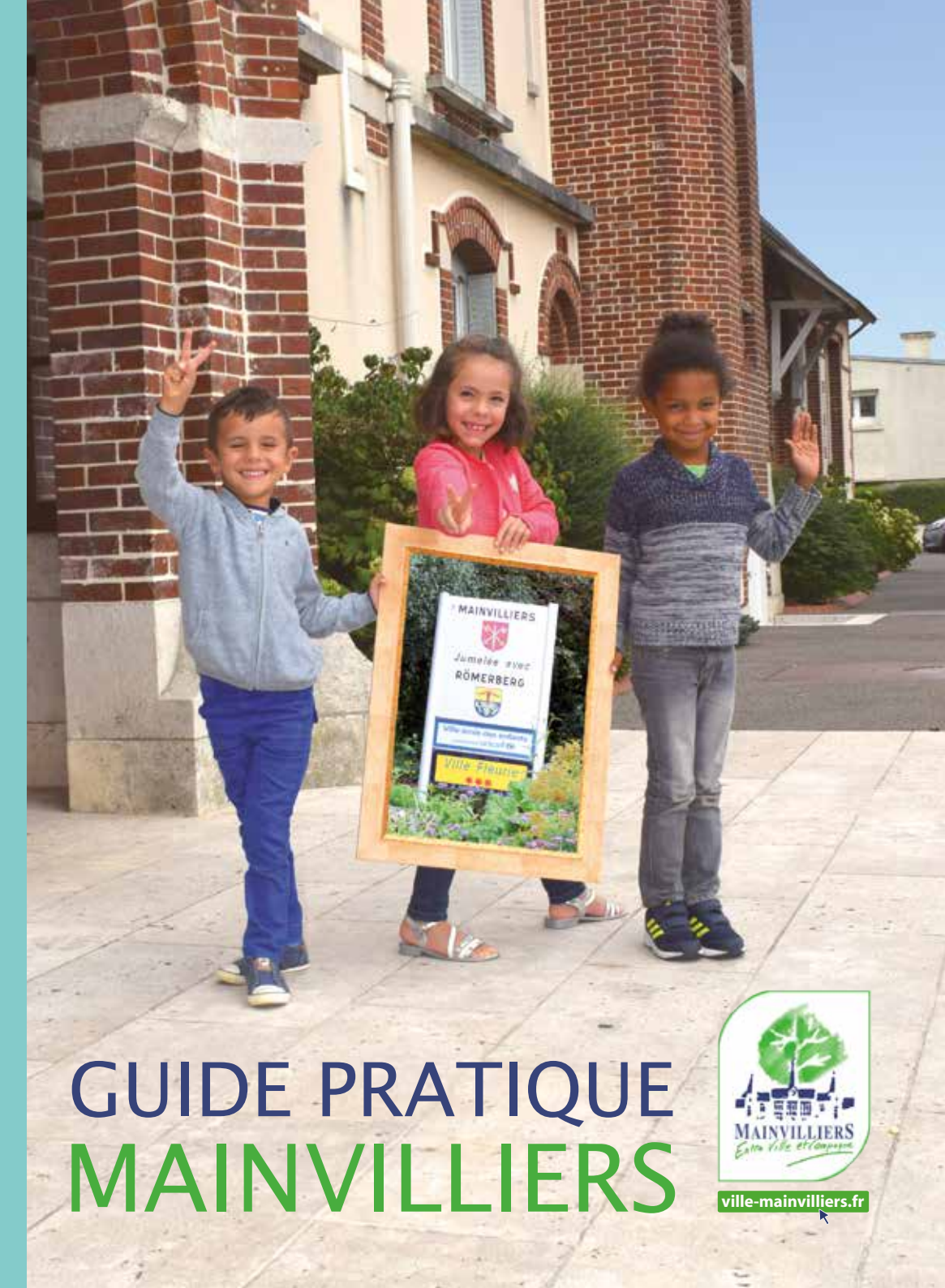
Notre Métier :
 ++ **Voire Santé**

Aurélië CORTVRINDT
 Docteur en Pharmacie - DU d'Orthopédie
 56 rue F. Joliot Curie – 28300 MAINVILLIERS
 Tél. 02 37 21 17 94 – Fax 02 37 21 65 22
 www.la-pharmacie-des-acacias.fr

VIA ROUTE

- Marquage au sol
- Panneaux routiers
- Mobilier urbain
- Négoce de produits

22 rue du Bois Musquet
 CHAMPHOL
 Tél. 02 37 24 57 51
 contact@viaroute.fr
 www.viaroute.fr



GUIDE PRATIQUE MAINVILLIERS



ville-mainvilliers.fr



**OUTILLAGE
BÂTIMENT
INDUSTRIE
QUINCAILLERIE
CHAUFFAGE
ZINC ACIERS ALU INOX
PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS**

Agence:

C.M.C. Quibac

3 rue de Bretagne

28100 Dreux

Tel: 02 37 64 89 89

Fax: 02 37 46 86 41

cmc.quibac@wanadoo.fr

Siège social:

Comptoir Métallurgique Chartrain

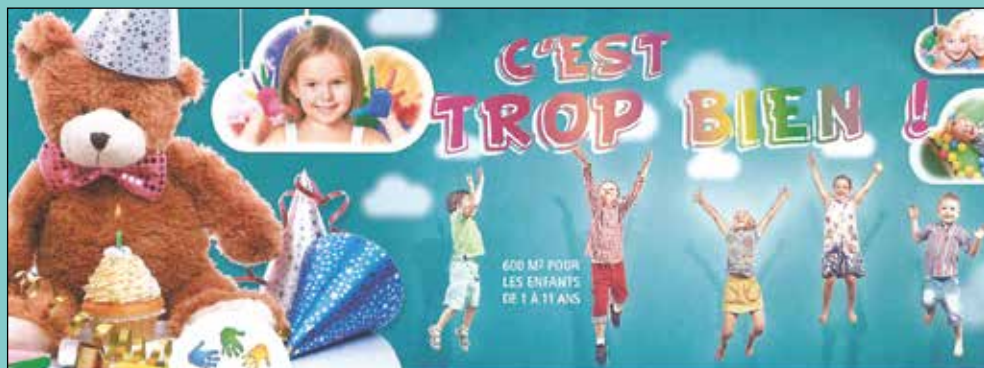
54 rue du Château d'eau

28300 Mainvilliers

Tel: 02 37 840 840

Fax: 02 37 36 38 10

cmc28@wanadoo.fr



HAPPY LAND
PARC D'ATTRACTIONS D'INTERIEUR

**7 RUE LANGEVIN
28300 MAINVILLIERS**

TÉL. : 02 37 21 11 64 OU 06 12 89 50 33

Mercredi, samedi : 10h-19h sans interruption • Dimanche et jours fériés : 14h-19h

Pendant les vacances scolaires : ouvert tous les jours de 10h à 19h du lundi au samedi et le dimanche de 14h à 19h

**« ENTRE VILLE ET CAMPAGNE »
avec un projet de
« MUTATION URBAINE »
du centre-ville.**



En limite de la gare de Chartres à l'est (gare qui est d'ailleurs à l'origine du premier développement important de la commune) notre commune est à la fois réellement intégrée à la partie urbaine de notre agglomération mais aussi en limite d'urbanisation sur sa partie ouest : Mainvilliers est donc bien «entre ville et campagne».

C'est donc avec la volonté de maintenir cette spécificité que notre PLU (Plan local d'urbanisme) prévoit en moyenne la construction de 70 logements par an. Sur cette base, Mainvilliers comporterait environ 12.000 habitants à l'horizon 2025. C'est avec cette même volonté qu'est initiée la mutation urbaine de notre centre-ville avec la reconstruction de certains équipements publics, la démolition des logements sociaux de Tallemont (tours exceptées), la construction de nouveaux logements (individuels, intermédiaires ou collectifs) en accession à la propriété ou en location ainsi que la construction de nouveaux locaux pour des commerces sur l'avenue Victor Hugo, côté Hôtel de Ville. La reconstitution des logements sociaux détruits ne se fera qu'à la marge sur le site de Tallemont mais plutôt dans différents quartiers de la ville (Boisville, Clozeaux, rue du 14 Juillet, centre-ville,...) par lots de

quelques dizaines de logements ; environ 20 à 30% de la reconstitution a, par ailleurs, vocation à se faire sur l'agglomération en dehors de la commune.

Vous voulez avoir d'autres informations sur notre commune ? Ce guide pratique a été conçu pour cela par notre service communication. Outre la présentation des élus, des citoyens associés, des différents services municipaux, il vous donnera divers renseignements sur Mainvilliers : son histoire, son activité économique, ses structures, ses associations... Ces informations, synthétiques, sont complétées par le site internet de la Ville où elles sont également régulièrement actualisées.

Le financement de cet ouvrage a été assuré par les commerçants et industriels qui ont accepté de prendre un encart publicitaire sur ce livret. Qu'ils en soient tous très vivement remerciés.

Et maintenant très bonne(s) consultation(s) à chacune et chacun d'entre vous !

**Votre maire,
Jean-Jacques Châtel**



TERRE D'ASIE
SUPERMARCHÉ ASIATIQUE LY

Le supermarché Asiatique Ly vous propose de venir découvrir ou redécouvrir les produits proposés par notre magasin.
Produits d'alimentation asiatique, réunionnais et antillais au :

**8 Rue Jean Rostand
28300 MAINVILLIERS
Tél. : 02 37 21 70 16**

Horaires d'ouverture :
Lundi : 14h-19h
du mardi au vendredi : 9h30-12h30 / 14h-19h
Samedi : 9h30-19h et Dimanche : 9h30-12h30
Rendez-vous sur Facebook : supermarch.asiatique.ly



VOGUE
BURBERRY
GUCCI
SWAROVSKI
Ray-Ban
RALPH LAUREN
SONIA RYKIEL
ELLE
Julbo
STAR WARS
Hello Kitty

**MAINVILLIERS OPTIQUE - 60, rue Frédéric Joliot Curie - MAINVILLIERS
Tél. 02.37.36.30.15 - www.mainvilliersoptique.fr**

MAINVILLIERS OPTIQUE

Ouvert du mardi au vendredi
9h30 - 12h30 / 14h - 19h
et le samedi
9h30 - 12h30 / 14h - 16h

Forfaits solaires à partir de:
30€ la paire de verres unifocaux*
80€ la paire de verres progressifs*

Optical

* valable jusqu'au 31.12.2018. Voir conditions en magasin

SOMMAIRE

Edito.....	3	PMI – Roule Bonhomme	29
PRESENTATION DE LA COMMUNE ..	7-9	Programme de réussite éducative	30
CONSEIL MUNICIPAL.....	10-11	Personnes âgées	30-31
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE		MANIFESTATIONS.....	32-33-34
Citoyens associés.....	12	ECONOMIE	
Conseil citoyen, conseil municipal des enfants	13	Commerces, industries et services.....	35
COORDONNEES DES SERVICES DE LA VILLE, DU CCAS ET DES ECOLES.....	14	Marché	35
AGENDA 21	15	ASSOCIATIONS.....	36-37
ADMINISTRATION GENERALE		DECHETS	38
Accueil – Etat-civil – Formalités administratives	16	NUMEROS UTILES.....	39
Urbanisme	17	PLAN DE VILLE.....	43-44
SERVICES TECHNIQUES	18	Index des rues et sites.....	42-43
VIE LOCALE			
Education.....	19		
Enfance-jeunesse	20		
Centre socio-éducatif	21		
Saison culturelle – Bibliothèque	22		
Equipements sportifs	23		
AUTRES SERVICES MUNICIPAUX			
Police.....	24		
Communication	25		
Ressources humaines.....	26		
CCAS	26		
Logement, emploi, aides sociales	27		
Epicerie solidaire.....	28		
Tout-petits	28		

GUIDE PRATIQUE DE LA VILLE DE MAINVILLIERS
Edition septembre 2017
Directeur de la publication : Aziz Bouslimani
Rédaction : Ville de Mainvilliers
Tirage à 6200 exemplaires
Impression Com2000

Régie publicitaire / Conception
COM 2000 • Tél. 01 60 03 14 14
www.com2000.fr

Contrôle Technique Auto

CTAM SARL - PARKING INTERMARCHÉ

MAINVILLIERS

Tél. : 02 37 21 60 55

www.dekra-ct.fr/chartres-28

Du lundi au vendredi
de 8h à 18h30
samedi
de 8h00 à 17h00



Epicurerie, Produits frais et hygiène
Restauration commerciale et professionnelle

Stanislas MALLET

58, Rue du Château d'Eau
28300 MAINVILLIERS
Tél. : 02 37 32 42 90
stan.mallet.distribution@orange.fr



Orthopédie
Gambetta

Matériel médical & parapharmacie
séries & sur-mesures
livraison à domicile
Parking gratuit

Dominique Treil
Docteur en pharmacie

www.pharmacie-gambetta.fr
20 Rue Gambetta 28300 Mainvilliers
Ouvert du lundi au samedi
Tél. : 02 37 21 71 94
Fax : 02 37 21 24 25



Entreprise d'Électricité Générale

✓ COURANTS
FORTS
✓ COURANTS
FAIBLES

NOTRE SAVOIR-FAIRE

- Installations et dépannages - Chauffage, VMC
- Entretien et maintenance industrielle - Alarme intrusion
- Installation de portails et portes basculantes ou sectionnelles compris automatisations
- Contrôles d'accès, régulation, domotique - Indice Qualifelec E2-C3

L.T.E. SARL • Tél. 02.37.34.07.88

10 rue Georges Charpak BP61073 28302 MAINVILLIERS CEDEX • Fax. 02.37.35.23.13

www.lte.fr

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

▲ SITUATION

La commune de Mainvilliers est située en région Centre, dans le département d'Eure-et-Loir (28). Elle fait partie de la communauté d'agglomération Chartres métropole qui regroupe 66 communes autour de Chartres (au 1er janvier 2018). Voisine de Chartres, la commune de Mainvilliers jouit d'une position privilégiée par rapport aux axes de transport. Le centre-ville se trouve à 10 minutes à pied de la gare SNCF (ligne Paris - Le Mans) et du centre de Chartres. Grâce à la rocade nord-ouest, Mainvilliers est à la croisée des routes reliant Chartres, Orléans, Le Mans et Dreux. La commune est elle-même desservie par 3 lignes de bus qui la relient aux autres communes voisines (Chartres, Lèves, Lucé).

▲ ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

La commune s'étend sur 1.192 hectares. Les Mainvillois profitent de plusieurs parcs et squares à l'intérieur de la ville, d'un espace boisé avec le bois du Château et de jardins familiaux sur la route de Senonches. Les férus de nature auront plaisir à découvrir le sentier-nature de Seresville, situé dans le bois de Seresville. La Ville est labellisée 3 fleurs par le jury régional depuis 2006.

▲ POPULATION

Mainvilliers compte 10.844 habitants (population légale en vigueur au 01/01/2017, référence statistique au 01/01/2014), soit une densité de 894 habitants/km². Elle comprend 5.039 logements dont plus de 42 % sont des pavillons. 46 % des foyers

sont propriétaires de leur résidence principale (source : Insee).

▲ UNE VILLE CITOYENNE

Une ville citoyenne, labellisée «Ville amie des enfants» par l'Unicef, avec un Conseil municipal des enfants, des citoyens associés, un Conseil citoyen, de nombreuses associations partenaires de la Ville et un jumelage avec Römerberg (Allemagne). Mainvilliers est aussi l'une des seules communes d'Eure-et-Loir à s'être dotée d'un Agenda 21 communal.

▲ HISTOIRE

A l'époque Gallo-romaine, un grand nombre de villages de Beauce portent un nom qui se termine par Ville ou Villiers. C'est au Vème siècle, à la suite des guerriers de Clovis, que des Germains arrivent d'Allemagne et s'approprient les terres de chaque village. Alors se constituent des domaines qui continuent de s'appeler Villa ou Villieri mais qui prennent le nom des nouveaux occupants. Sur la commune, c'est le Germain Mahin qui possède un domaine important. La ville s'appelle d'abord Mahin Villieri puis Ma-in Villiers et enfin Mainvilliers.

Dès le début du 2^{ème} millénaire, des vignes sont plantées sur le coteau au nord du ruisseau des Vauroux, allant des limites de la ville de Chartres jusqu'aux abords du château, dit de La Garenne.

En 1789, à Mainvilliers, au moment de la Révolution française, on ne compte pas moins de 90 à 95 vignerons, 10 à 15 laboureurs, 5 artisans, un maître d'école

Cuisine évolutive
PRÉPARATION ET LIVRAISON DE REPAS



Des prestations personnalisées et un savoir-faire reconnu dans la livraison de repas en restauration collective



+30 de années d'expérience
1er groupe indépendant de restauration collective en France
220 000 convives

www.convivio.fr

Convivio BRETAGNE / PAYS DE LA LOIRE - ZA Intercommunale de la Gare - 72 110 BEAUFAY
02 43 83 51 05 - service.commercial@convivio.fr



BÉBÉ NAGEURS SAMEDI MATIN	MATINALE TOUS LES LUNDI MATIN DE 7H À 9H	NOCTURNE TOUS LES VENDREDI SOIR JUSQU'À 22H	COURS COLLECTIF ACTIVITÉS FITNESS	COURS COLLECTIF ACTIVITÉS AQUAFITNESS
-------------------------------------	--	---	---	---







les **Vauroux**
espaces aquatique & forme

09 71 00 28 28

Rue Salvador Allende - 28300 Mainvilliers

 www.piscine.lesvauroux.com - www.facebook.com/Les-Vauroux

et un curé. A partir de 1800, la surface cultivée en vignes diminue régulièrement à cause de la suppression des jachères puis en raison de l'arrivée de vins venus du midi par la gare de Chartres, construite en 1849. Ces vins concurrencent ceux du terroir chartrain.

Extrait des ouvrages de Jean-Jacques FRANCOIS «Les laboureurs et vignerons du pays chartrain à l'heure de la révolution» et «Au temps des Vignes et des Vignerons du pays chartrain».

En 1791, le hameau de Seresville est rattaché à la commune. La population de la Ville augmente régulièrement : 720 habitants en 1835, 974 en 1866, 1372 en 1891, 2178 en 1936.

Suite à l'urbanisation de la commune dans les années 1960 à 1980, la mairie, construite en 1902 au «milieu des champs», est devenue le centre de la ville. Son centenaire a été célébré en 2002.

CONSEIL MUNICIPAL

Par principe, les séances sont publiques et tout citoyen peut y assister. Les dates et horaires des séances sont communiquées par voie d'affichage à la mairie, dans les quotidiens locaux, sur les supports de communication, soit, la revue municipale Nouvelles Mainvilloises, M1V'infos et le site internet ville-mainvilliers.fr. Les sujets faisant l'objet d'une délibération sont vidéoprojetés pour que le public présent puisse suivre le déroulé de séance. Quelques semaines avant la séance, des grilles d'exposition présentent, en salle du conseil, les grands projets, les plans des futures constructions y compris les projets des partenaires (maquettes des

constructions de logements sociaux ou de promoteurs privés). Ces informations sont consultables pendant les heures d'ouverture de la mairie. Depuis 2006, les comptes rendus des séances, en version Pdf ou audio, sont accessibles sur le site internet. Il en va de même, depuis septembre 2015, pour l'ensemble des délibérations mises en ligne dans le recueil des actes administratifs (RAA). Le registre des délibérations du Conseil Municipal est consultable aux heures d'ouverture de la mairie, auprès du secrétariat général des services.

Secrétariat général des services en mairie
02 37 18 56 80

RENCONTRER LES ÉLUS DU BUREAU MUNICIPAL LORS DES PERMANENCES-RENCONTRES :

Les élus du bureau municipal sont à votre disposition lors des permanences-rencontres mensuelles du samedi matin.

Cabinet du Maire et des adjoints en mairie
02 37 18 56 72

Vous pouvez venir y faire part de vos remarques ou question sur la ville. Vos élus peuvent aussi vous rencontrer sur rendez-vous (prise de rendez-vous auprès du cabinet du Maire et des adjoints).

Composition du conseil municipal

Bureau Municipal



Jean-Jacques Châtel
Maire de Mainvilliers



Michèle Bonthoux
1ère adjointe au maire, déléguée au logement social et à la tranquillité/sécurité publiques



Michel Thomas
adjoint au maire, délégué au cadre de vie et au patrimoine bâti



Maryse Legrand
adjointe au maire, déléguée à la politique de la ville et à la citoyenneté



Sylvie Legendre
adjointe au maire, déléguée aux seniors et aînés, et aux services à la population



Jean-Yves Tabourin
adjoint au maire, délégué à l'urbanisme et au personnel



Estelle Cochard
adjointe au maire, déléguée à l'éducation et à la petite enfance



Aziz Bouslimani
adjoint au maire, délégué à l'agenda 21 et à la communication



Marc Lesage
adjoint au maire, délégué à l'enfance et à la jeunesse



Romyns Charon
conseiller municipal délégué à la culture



Antoinette Lecomte
conseillère municipale déléguée au périscolaire



Denise Dubois-Ludovico
conseillère municipale déléguée aux sports



Patrick Lefrançois
conseiller municipal délégué à la solidarité



Jacques Guillemet
conseiller municipal délégué à l'action économique de proximité

Autres conseillers de la liste «Avec vous Dynamisme et Diversité»



Nora Benchehida



Nicole Audebert



Michèle Deruelle



Bernard Vinsot



Paulette Mercier



Mohamed Zahoui



Manuelle Dos Santos



Christian Cauchi



Rita Canale



Catherine Chuffart

Conseillers de la liste «Agir autrement pour vous»



Sophie Milon-Auguste



Alain Delarue



Colette Lesieur



Stéphane Pinault



Pascale Couturier



Jean-Luc Anquetil



Nicole Janvier



Jeanine Ammour



Alain Meslard

Conseillers de la liste «Mainvilliers Bleu Marine»

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

▲ CITOYENS ASSOCIÉS

Mainvilliers a expérimenté ce dispositif en septembre 2002. Jean-Jacques Châtel, Maire, explique : «La mise en place de comités de quartiers ne nous semblait pas la meilleure façon de décliner la démocratie participative. Nous souhaitions inviter des citoyens à réfléchir au niveau de la commune et pas seulement de leur quartier. Et, dans les faits, le dispositif a séduit. C'est unanimement que la majorité municipale a décidé de reconduire le dispositif en 2008».

Par leur engagement, les citoyens associés témoignent d'un intérêt pour les affaires locales et/ou montrent des compétences dans certains domaines. Ils habitent la commune et sont âgés de plus de 16 ans.

La représentativité géographique sur les 5 quartiers de la commune, ainsi que la parité hommes/femmes, ont été recherchées. Chacun des conseillers municipaux a la possibilité de coopter une personne de son choix pour une durée correspondante à celle du mandat municipal, soit 6 ans. Les citoyens associés siègent dans l'une des commissions permanentes. Au cours des séances, ils participent aux débats. Ancrés dans le local et la réalité du quotidien, ils apportent une vision complémentaire aux dossiers et éclairent ainsi l' élu dans sa prise de décision. En outre, les citoyens associés sont régulièrement sollicités pour assister aux rendez-vous de la ville (commémorations, cérémonies, réception de travaux, réunions et visites de quartier...).

La liste des citoyens associés est consultable sur le site de la Ville, rubrique Votre mairie, Citoyenneté.

▲ CONSEIL CITOYEN

Le conseil citoyen a été créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, adoptée en février 2014, qui reconnaît le principe fondamental d'une «co-construction» avec les habitants de la cité.

Le conseil citoyen est composé d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité femmes / hommes et d'autre

Agent de développement social
02 37 18 30 58

▲ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil municipal des enfants (CME) est une instance qui répond à un objectif principal : **mettre en place des projets dans un cadre de participation à la vie sociale et civique**. À Mainvilliers, il en existe un depuis 2002. Cette expérience d' élu s'avère très enrichissante, elle favorise notamment :

- **l'apprentissage de la citoyenneté** : les jeunes soumettent au débat leurs idées, écoutent les propositions des autres membres du CME, argumentent leur choix et respectent la volonté de la majorité.
- **la responsabilisation du jeune** : pour décider la mise en place d'un projet, les jeunes élus prennent en compte les contraintes techniques, financières et humaines.



part, de représentants des associations et acteurs locaux. Il est régi par un règlement élaboré par ses membres, à parité égale : 11 hommes et 11 femmes. Il favorise l'expertise partagée et garantit à chacun une place dans les instances de pilotage, notamment celles du contrat de Ville autour de valeurs : liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, parité.

Le conseil citoyen de Mainvilliers a aussi mis en place des groupes thématiques de réflexion (jeunesse, vie de quartier, solidarité) et a choisi son référent qui est chargé de faire remonter les doléances, les remarques, les suggestions.

Fonctionnement

Le CME se réunit environ 1 à 2 fois par mois. Les réunions permettent de définir les actions à mettre en place. Les projets sont ensuite présentés en séances plénières en présence du Maire. Le CME est régulièrement sollicité pour participer à la commémoration (8 Mai) et cérémonies officielles (cérémonie des vœux, ...).

Composition

Le CME est élu pour un mandat de 2 ans. Il est composé de 18 membres qui sont élus par leurs camarades de classe ou en candidat libre.

COORDONNÉES DES SERVICES DE LA VILLE, DU CCAS ET DES ÉCOLES

VILLE DE MAINVILLIERS

Hôtel de Ville – Place du Marché – CS 31101 28305
Mainvilliers Cedex
02 37 18 56 80

Courriel :
mairie@ville-mainvilliers.fr
site : ville-mainvilliers.fr
Ouvert du lundi au vendredi
8h45–12h et 13h45–17h30
(jusqu'à 17h le vendredi)
Service éducation :
fermé au public le mardi
après-midi et le vendredi
matin
Service développement
urbain : ouvert au public le
mercredi de 16h à 17h30

Direction de la vie locale

129 avenue de la Résistance
02 37 18 37 21

Ouvert du lundi au
vendredi 8h45–12h
et 13h45–17h30 (jusqu'à
12h15 et 17h le vendredi)

Direction des services techniques

en mairie
02 37 18 56 43

Ouvert comme la mairie

Centre communal d'action sociale (CCAS)

125 avenue de la Résistance
02 37 18 32 26

Correspondances
à adresser en mairie ou sur
mairie@ville-mainvilliers.fr

Ouvert comme la mairie (pas
d'accueil du public le jeudi
après-midi ; fermeture à 17h
le vendredi)

Police municipale

127 avenue de la
Résistance
02 37 18 55 70
Ouvert du lundi au
vendredi 9h–12h
et 14h–17h

Bibliothèque municipale Jean de la Fontaine

131 avenue de la Résistance
02 37 21 84 57
Horaires d'ouverture :
Mardi 15h–18h
Mercredi 14h–18h
jeudi : 9h–12h et 15h–18h
Vendredi : 15h–18h
Samedi : 9h–12h et 14h–17h

Foyer restaurant Marie-Hélène Foucart

3 rue du 14 Juillet
02 37 21 22 86
Ouvert du lundi au vendredi
7h30–17h (fermeture
à 16h le mercredi
et le vendredi)

Pôle petite enfance Les Mainvillous

133 avenue de la
Résistance
Multi-accueil :
02 37 18 54 44
Crèche familiale :
02 37 18 54 45
Ouvert du lundi
au vendredi 7h30–18h30

Accueil de loisirs «Île aux Loisirs»

140 Avenue de la Résistance

Cimetière

Cimetière de l'église :
rue Esther Villette
Nouveau cimetière :
10 rue Paul Langevin
Ouverts tous les jours de 8h à
20h en été (du 1er avril au 30
septembre) ; de 8h à 18h en
hiver (1er octobre au 31 mars)

Ecole maternelle Victor Hugo

avenue Victor Hugo
02 37 21 12 14

Ecole maternelle Pierre de Coubertin :

32 rue Henri Dunant
02 37 21 82 27

Ecole maternelle Jean Zay :

21 rue Jean Zay
02 37 36 44 20

Ecole élémentaire Pierre de Coubertin :

34 rue Henri Dunant
02 37 36 44 93

Ecole élémentaire Jean Zay :

23 rue Jean Zay
02 37 36 42 86

Ecole élémentaire Emile Zola :

1 rue du 19 Mars 1962
02 37 21 12 83

AGENDA 21

Face aux nouveaux enjeux socio-économiques et environnementaux et à la nécessité de consommer autrement, la commune de Mainvilliers s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable. Cet engagement s'est concrétisé en mai 2013 avec l'approbation à l'unanimité par le conseil municipal de l'Agenda 21 communal.

L'Agenda 21 est une **démarche collective** associant conjointement les habitants, les agents municipaux, les associations et les entreprises.

Autour des 3 piliers du développement durable (environnement, social et économique), l'Agenda 21 de la Ville de Mainvilliers compte **5 grands défis déclinés en 126 actions** :

- économiser l'énergie pour lutter contre le changement climatique,
- entre ville et campagne, la biodiversité pour tous,
- cap vers l'épanouissement de tous les Mainvillois,
- vivre ensemble,
- adopter, chacun à son niveau, un comportement écoresponsable et citoyen.

Pour découvrir et prendre part aux actions de votre Ville, le service développement durable se tient à votre disposition pour vous accompagner.

Développement durable

en mairie
02 37 18 56 80



▲ LABEL TERRE SAINTE, UNE COMMUNE SANS PESTICIDE

C'est le label que la Ville de Mainvilliers s'est vue décerner fin 2016 par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. L'objectif zéro phyto repris dans la charte en 2011 est donc atteint, l'ensemble du cadre de vie est géré sans pesticide depuis la fin de l'année 2015 ! Ce label est une belle alternative à la 4ème fleur (label villes et villages fleuris) que la Ville de Mainvilliers recherchait ! C'est une belle récompense pour tous.

▲ INVENTAIRE DE BIODIVERSITÉ COMMUNALE

En 2011, un inventaire de la biodiversité communal a été mené en partenariat avec Eure-et-Loir Nature.

L'IBC vise 2 objectifs : l'identification et la localisation des potentialités faunistiques et floristiques et la sensibilisation des acteurs du territoire à la protection de la biodiversité. Cela a également permis de porter à la connaissance des élus, des services de la Ville et des habitants, le patrimoine naturel. Ainsi, ont été inventoriées sur la ville de Mainvilliers différentes espèces végétales et animales dont certaines rarissimes :

329 espèces végétales, 161 espèces d'oiseaux et 6 sites d'intérêts, qu'il est important de préserver et de protéger.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE



▲ ACCUEIL

Le service a pour mission de vous accueillir et de vous orienter, physiquement ou par téléphone.

Vous pouvez consulter sur place certains documents ; d'autres sont mis à votre disposition (plan de la ville, liste des associations mainvilloises, calendrier des manifestations de la ville...) pour vous accompagner au quotidien.

Certaines démarches sont à accomplir sur place (attestations d'accueil, légalisations de signature, recensement militaire, etc). Pour plus de précisions sur ces démarches, vous pouvez consulter le site internet de la commune (ville-mainvilliers.fr, rubrique Au quotidien, Formalités administratives).

L'accueil gère également les locations de salles municipales.

Pour plus d'information sur les disponibilités et modalités pratiques, consultez le site de la commune (ville-mainvilliers.fr, rubrique Au quotidien, Location de salles).

Accueil de la mairie
02 37 18 56 80

▲ ÉTAT-CIVIL

Pour effectuer vos démarches d'état-civil, il convient de vous munir au minimum d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour, etc). Toutes les démarches d'état-civil sont gratuites.

Le service enregistre les déclarations de naissance, de décès et de reconnaissance. Il délivre des copies d'actes de naissance, de mariage et de décès, des certificats de vie et procède aux mises à jour du livret de famille.

Le service ne peut délivrer que des copies d'actes établis à Mainvilliers.

Pour plus de précisions sur les modalités relatives à l'état-civil et aux célébrations de mariages, veuillez consulter le site Internet de la commune (rubrique Au quotidien, Etat-civil).

▲ AUTRES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Un service s'occupe entre autres du recensement de la population, de tout ce qui concerne les élections et de la gestion des affaires funéraires.

Pour plus de précisions sur les inscriptions sur les listes électorales, consultez le site internet de la commune (ville-mainvilliers.fr, rubrique Au quotidien, Listes électorales).

▲ URBANISME

L'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager/de construire/de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme) est réalisée, depuis juillet 2015, par les services de **Chartres métropole**. Les instructeurs en charge des dossiers de Mainvilliers sont disponibles par téléphone les lundis et les vendredis (14h-17h) et les mardis, mercredis et jeudis (9h-12h et 14h-17h) au 02 37 88 44 36 et au 02 37 88 44 47.

Malgré tout, le retrait des imprimés et le dépôt des dossiers sont toujours assurés en mairie, auprès des agents d'accueil.

Une permanence «urbanisme», assurée par le service développement urbain de la mairie, est également organisée chaque mercredi de 16h à 17h30 (sans rendez-vous). Sous réserve des disponibilités de l'agent référent.

Les principales missions du service développement urbain de la mairie sont le

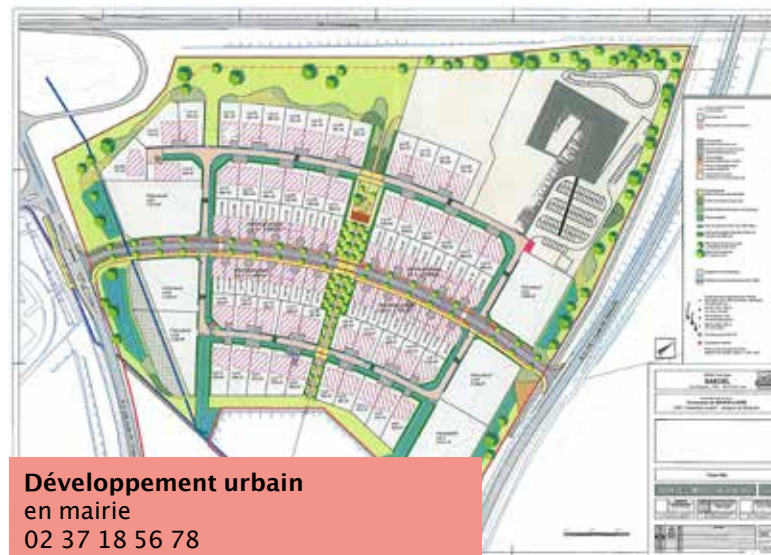
suivi du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et des grands projets urbains de la commune comme les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté), ainsi que des procédures liées à l'aménagement territorial. **Si vous êtes intéressés par l'acquisition d'un terrain sur la commune, le service développement urbain vous indiquera les disponibilités et les démarches à effectuer.**

Plan local d'urbanisme

Le **PLU** fixe les règles d'utilisation des sols dans la commune. Ce document divise la commune en différentes zones (plan de zonage).

Avant tout projet de construction ou de modification de construction, vous devez préalablement vérifier que celui-ci est compatible avec chaque article du règlement de la zone du PLU où est située votre construction.

Le PLU est consultable sur le site ville-mainvilliers.fr



Plan de composition de Boisville

Développement urbain en mairie
02 37 18 56 78

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques de la Ville de Mainvilliers regroupent 4 entités :

- **le centre technique municipal** gère l'entretien et l'amélioration de l'ensemble du patrimoine bâti de la commune, les aires de jeux, la signalisation routière. Il effectue les petits travaux de voirie, le transport scolaire, la mise en place de panneaux électoraux et des bureaux de vote, la mise à disposition de matériels pour les associations, etc.
- **le service espaces verts et propreté** a pour mission d'embellir et entretenir les pelouses, massifs, mobiliers urbains, arbres et arbustes de la commune. Par ailleurs, il collecte les déchets dits «dépôts sauvages», nettoie la voirie et les cours des écoles, assure le désherbage des surfaces minérales, gère les distributeurs de sachets de propreté canine, etc.
- **le bureau d'études** est chargé d'étudier, dimensionner, chiffrer et lancer les opérations diverses de travaux (voirie et bâtiments communaux, espaces verts).
- **le service informatique** assure la maintenance et le développement de nouvelles technologies numériques sur la ville.

L'ensemble de ces missions a pour objectif de maintenir le patrimoine communal en bon état, de répondre aux attentes des différents services, associations et usagers, améliorer le cadre de vie ainsi que de réduire les dépenses énergétiques dans l'esprit du développement durable.

Maintenance préventive, sécurisation de l'espace public, réparation d'actes de vandalisme, ramassage des débris sur la voie publique... de nombreuses actions des services techniques ne se voient pas forcément mais restent essentielles pour contribuer à obtenir une bonne qualité de vie à Mainvilliers.

Les équipes se mobilisent également lors de nombreuses manifestations (cérémonie, fête de la Saint-Hilaire, fête du sport et de la culture, rendez-vous culturels...). Et pour le service espaces verts et propreté, 3 rendez-vous annuels : la journée des portes ouvertes des serres municipales en mai, la récompense des maisons fleuries en juin et la balade du fleurissement en septembre.

Vous avez remarqué un **problème nécessitant une intervention des services techniques** ? Merci de nous le signaler en remplissant le formulaire sur ville-mainvilliers.fr (rubrique Au quotidien / Déclarer un incident).

Direction des services techniques
en mairie
02 37 18 56 43



VIE LOCALE

ÉDUCATION

Seuls les bâtiments et la gestion des écoles primaires (maternelles et élémentaires) relèvent de la responsabilité des communes. Les collèges dépendent du Conseil départemental, les lycées du Conseil régional, les établissements d'enseignement supérieur de l'Etat.

Scolarité

La commune de Mainvilliers dispose de 3 écoles maternelles (pour les 2-6 ans) et de 3 écoles élémentaires (pour les 6-11 ans). Près de 1050 enfants y sont accueillis. Le périmètre scolaire est défini, par arrêté municipal, en fonction du lieu de résidence de chaque famille.

A Mainvilliers, il existe également un collège, un EREA (établissement régional d'enseignement adapté) et un IME (institut médico-éducatif).

Le transport scolaire s'adresse à certains élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et de ULIS* (en fonction de l'éloignement entre le domicile et l'école). Les CM2 ne sont acceptés que s'il y a des places disponibles, avec une priorité à ceux ne pouvant pas utiliser le bus urbain. Le service du transport scolaire n'est pas assuré le jour de la rentrée.

* *Unité localisée pour l'inclusion scolaire*

Un service de restauration scolaire est également proposé.

L'accueil périscolaire est assuré : le matin pour les enfants en maternelle, CP, CE1, CE2 (et CM1, CM2 dans la limite des places disponibles), le soir pour les enfants en maternelle et CP.



Les TAP (temps d'activité périscolaire) se déroulent tous les mardis et vendredis de 15h à 16h30. L'inscription aux TAP est obligatoire pour pouvoir bénéficier de ce service. Elle se fait au service éducation. Différentes activités sont proposées aux enfants : activités sportives, artistiques et culturelles (arts plastiques, danses, bande dessinée...), animations traditionnelles (activités manuelles, constructions de jeux...).

Les ateliers du soir accueillent, après inscription au service éducation, les enfants scolarisés dans les 3 écoles élémentaires. Une équipe d'intervenants propose sur chaque site des activités éducatives aux enfants de 6 à 11 ans.

Tarifs

Les informations concernant la tarification (en fonction du revenu des familles) peuvent être obtenues au service éducation.

Éducation

en mairie (à compter de janvier 2018,
127 avenue de la Résistance)
02 37 18 56 46

VIE LOCALE

▲ ENFANCE JEUNESSE

Une multiplicité d'activités est proposée aux enfants et aux jeunes.

Accueil de loisirs «L'île aux loisirs»

L'accueil de loisirs «L'île aux loisirs» est un accueil collectif de mineurs (ACM) accueillant les enfants de 3 à 12 ans.

Les 3-6 ans sont accueillis sur le site de l'école maternelle Jean Zay, les 6-12 ans sur les sites de l'école élémentaire Jean Zay et dans les locaux de l'accueil de loisirs (140 avenue de la Résistance).

«L'île aux loisirs» est ouverte le mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant toutes les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Le dossier d'inscription est à retirer au service éducation (02 37 18 56 46).

Les tarifs sont fonction des revenus des familles et sont disponibles en mairie ou sur le site de la Ville (rubrique Jeunesse / Activités périscolaires et extrascolaires).

«L'île aux loisirs» : Un comité de parents permet à ceux qui le souhaitent d'être acteurs des loisirs de leurs enfants.

Ateliers des arts et de la culture

Ils permettent aux enfants de 6 à 11 ans de découvrir et de s'initier aux arts et à la culture et plus particulièrement aux arts plastiques. Ces ateliers sont encadrés par une intervenante spécialisée dans le domaine artistique. Ils se déroulent le mercredi de 14h à 15h30 à l'école élémentaire Emile Zola (accès par la rue des Acacias). Informations et inscriptions à la Direction de la vie locale.

Journée internationale des Droits de l'enfant

Mainvilliers, soucieuse des Droits de l'enfant, est membre du réseau Ville amie des enfants. De ce fait, les actions qui y sont menées en faveur des enfants et des jeunes sont reconnues conjointement par l'Unicef et l'Association des maires de France.

La Ville organise, chaque 20 novembre ou chaque semaine autour de cette date, des animations et/ou un spectacle en relation avec les Droits de l'enfant. Elle s'attache à faire de ce moment un temps fort, de façon à ce que les enfants en soient les grands bénéficiaires et se sentent réellement concernés par leurs droits et leurs devoirs.



Direction de la vie locale
127 avenue de la Résistance
02 37 18 37 21

Séjours en centre de vacances avec l'Adpep 28

Pour les jeunes de 6 à 15 ans, des séjours sont organisés dans la Villa Eole, propriété de la Ville de Mainvilliers, à Carolles (Manche), au bord de la mer, à proximité du Mont Saint-Michel, face aux îles Chausey.

Ces séjours sont gérés par la Ville et l'Adpep 28.

La Ville octroie une aide forfaitaire à tous les enfants mainvillois désirant y séjourner. Des aides supplémentaires sont accordées sous certaines conditions ainsi que des aides de la Caf.

Divers séjours à thème sont organisés selon les âges : nature et glisse en baie, voile et coquillages, Fest'Eole, contes et légendes de Normandie. Les activités suivantes sont pratiquées : voile, pêche à pied, baignade, équitation, découverte des îles Chausey, traversée de la baie du Mont Saint-Michel.

Renseignements auprès de l'accueil de loisirs.

▲ CENTRE SOCIO-EDUCATIF

Le CSE Jules Verne est agréé par la Caf d'Eure-et-Loir ; la Ville a confié sa gestion à la Fédération Léo Lagrange Nord-Ile-de-France.

L'objectif du CSE est de favoriser le «vivre-ensemble», dans la compréhension, l'acceptation et le respect des valeurs de citoyenneté, laïcité, mixité et d'intégration.

Activités :

- secteurs pré-ados pour les 11-13 ans et ados pour les 14-17 ans : accueil périscolaire (accompagnement aux devoirs) de 16h30 à 18h30, accueil de loisirs (mercredis, vacances scolaires)
- secteur famille : des animations parents-enfants (sorties les week-ends, vacances familles, loisirs en famille, café

des parents) et un soutien à la fonction parentale

- pour enfants, jeunes et adultes : des ateliers temps libre (danse africaine, moderne, folk, gym, fitness, dessin, yoga, guitare, piano, clavier, accordéon, éveil musical, harmonica, babygym, zumba, pilates, qi-gong, do in, sophrologie, slam, boxe, théâtre, méditation...)
- un cyber espace : accès libre et initiation aux logiciels, internet
- pour l'ensemble des habitants : ateliers adultes les lundis et mardis de 14h à 16h, café Léo une fois par trimestre, pause-marché tous les jeudis de 9h30 à 11h30, commission des usagers une fois par trimestre, ateliers sociolinguistiques
- des permanences de la mission locale, des éducateurs de prévention spécialisée de l'ADSEA, d'assistantes sociales, Cria 28 (illettrisme et français langue étrangère), planning familial...
- plusieurs manifestations organisées durant l'année en fonction des projets de la structure

Pour les activités, le dossier d'inscription est disponible au CSE.

Les tarifs des accueils de loisirs et des ateliers sont fonction des revenus des familles (selon le quotient familial) et sont dégressifs si une famille comporte plusieurs enfants.

Centre socio-éducatif Jules Verne
137 avenue de la Résistance
02 37 23 21 14

VIE LOCALE

SAISON CULTURELLE

Rendez-vous culturels

Les rendez-vous culturels de Mainvilliers sont placés sous le signe de la qualité, de la diversité, de la découverte et de l'action culturelle, avec des spectacles tout public, famille et scolaires.

La Ville a fait le choix de pratiquer une politique tarifaire attractive et d'offrir les spectacles aux moins de 16 ans.

BIBLIOTHÈQUE

JEAN DE LA FONTAINE

Lieu convivial de culture et de loisirs, la bibliothèque municipale Jean de la Fontaine est ouverte à tous. Un large choix de livres (romans, albums, bandes dessinées, documentaires...), de DVD et de périodiques vous est proposé.

La bibliothèque présente également, toute l'année, des animations, des choix de livres et des expositions en direction de tous âges.

Un vendredi sur deux hors vacances scolaires de 10h30 à 11h15, les tout-petits Mainvillois (accompagnés d'un adulte) ont rendez-vous pour l'animation «**bébés lecture**».

Un samedi après-midi par mois, vous avez rendez-vous pour «**chut ! on tourne**», la projection d'un film à thème qui vous permettra de passer un moment de détente et de convivialité.



Direction de la vie locale
127 avenue de la Résistance
02 37 18 37 21

La programmation des rendez-vous culturels est à découvrir sur ville-mainvilliers.fr (rubrique Culture&Loisirs).

Réservation

Vous pouvez réserver en ligne vos places pour les rendez-vous culturels de la Ville. Rendez-vous sur ville-mainvilliers.fr (rubrique Culture&Loisirs, Rendez-vous culturels, Réservation en ligne).

Les horaires d'ouverture sont affichés au sein de l'équipement ou donnés sur demande aux lecteurs qui le souhaitent.

Toutes ces informations sont disponibles sur le **portail internet de la bibliothèque** à l'adresse suivante :

bibliotheque.ville-mainvilliers.fr et auprès des bibliothécaires.

Tarif

L'adhésion annuelle est fixée à 6 € par an pour les Mainvillois et 10 € pour les non Mainvillois.

Pour les moins de 18 ans, le droit d'inscription est de 2 € renouvelable gratuitement chaque année si le règlement est respecté et si le lecteur vient au moins une fois par an.

Bibliothèque
131 Avenue de la Résistance
02 37 21 84 57

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Complexe sportif Pierre de Coubertin

Stade Pierre de Coubertin : terrain de football gazonné, table de ping pong, plateau de handball et de basketball, aire de saut en longueur, anneau pour les cyclistes, piste de vitesse en enrobé de 100 m.
Stade Esther Villette : terrain de football stabilisé, deux terrains de boules stabilisés, vestiaires équipés.

Gymnase Pierre de Coubertin : terrain de handball, basketball, badminton et volley, tribune, vestiaires équipés. 02 37 21 37 27
Dojo Gaston Lemoine : salle équipée pour les arts martiaux et vestiaires équipés

Complexe sportif Pierre de Coubertin

rue Henri Dunant
Gardien : 06 86 75 28 26

Complexe sportif Bernard Maroquin

Stade Bernard Maroquin : terrain de football, piste d'athlétisme de 400 m, aire de saut en longueur, aire de saut en hauteur, aire de saut à la perche, fosse steeple, vestiaires équipés. 02 37 36 26 58
Stade de la Bilterie : 2 terrains de football, aire de lancer (poids, marteau, disque, javelot), aire de pique-nique, table de ping pong, club house.

Entrée par l'avenue Maurice Maugé.

Gymnase Bernard Maroquin : terrain de handball, basketball, badminton et volley, aire de saut en hauteur et de saut à la perche, tribune, vestiaires équipés. 02 37 36 99 11

Boulodrome : terrains de boules extérieurs et intérieurs (sable damé). Entrée par l'avenue Maurice Maugé. 02 37 36 28 07

Complexe sportif Bernard Maroquin

rue Roland Buthier
Gardien : 06 86 75 28 15

Parc et piscine des Vauroux

Parc des Vauroux : jeux aquatiques, parcours santé aménagé de 1,2 hectare, aires

de jeux pour les enfants, parcours d'orientation, tennis de table, skate.

Piscine des Vauroux : piscine couverte (bassin d'activités nautiques, bassin ludique d'apprentissage et toboggan), solarium, salle polyvalente.

piscine.lesvauroux.com

Le parc et la piscine des Vauroux sont des équipements du Syndicat Intercommunal du Parc et de la Piscine des Vauroux (Lucé-Mainvilliers).

Parc et piscine des Vauroux

rue Salvador Allende
09 71 00 28 28

Courts de tennis

28 bis rue Léon Fouré
4 terrains en extérieur dont 2 synthétiques et 2 couverts.

Pour pouvoir accéder à ces terrains, informez-vous auprès du club de tennis.

Plateaux sportifs

Il existe deux plateaux sportifs : l'un à Pierre de Coubertin (accès rue Pierre de Coubertin), l'autre à Jean Zay (accès rue Jean Zay). Ils proposent aux jeunes des activités variées : terrain pour pratiquer le volley, le tennis, le basket, le handball ; couloirs de vitesse ; structures de jeux.

Horaires d'ouverture en été (du 1er avril au 30 septembre) :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire : de 18h à 22h
- mercredi en période scolaire : de 14h à 22h
- samedi, dimanche et vacances scolaires : de 8h à 22h

Horaires d'ouverture en hiver (1er octobre au 31 mars) :

- mercredi en période scolaire : de 14h à 18h
- samedi, dimanche et vacances scolaires : de 8h à 18h

Seresville

rue de l'Arsenal
Terrain de football gazonné, table de ping pong et panneau de basketball.

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

▲ POLICE MUNICIPALE

Au poste de police municipale vous pouvez effectuer une demande d'arrêté pour réglementer le stationnement lors de votre déménagement, d'arrêté afin de réglementer la dépose d'une benne sur le domaine public et de vignette(s) de stationnement résidentiel.

La police municipale gère aussi le **service des objets trouvés**. Elle délivre divers renseignements administratifs.

Elle enregistre les déclarations de main-courante. Il s'agit d'événements d'ordre judiciaire qui ne constituent pas une plainte mais une démarche préalable à celle-ci. Elles sont transmises chaque semaine au commissariat de Chartres et peuvent être utilisées comme suites complémentaires à des affaires en cours et à des dépôts de plaintes.

Elle enregistre également les **déclarations de chiens catégorisés**.

La police municipale est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Tranquillité vacances

Toute l'année, la police municipale est en charge de l'opération «tranquillité vacances». Ce service est rendu gratuitement aux Mainvillois qui s'absentent de chez eux et qui souhaitent une surveillance de leur domicile, sur simple demande faite au moins 8 jours avant le départ.



Numéro citoyen

Utilisez le «Numéro citoyen» de la Ville de Mainvilliers lorsque les faits à signaler ne justifient pas un appel urgent à la police nationale ou bien en complément de l'appel urgent pour donner l'information à la police municipale. Appel gratuit depuis un poste fixe.

Rappel : commune placée sous vidéo protection (article L.255-1 du Code de la sécurité intérieure).

Police municipale
127 avenue de la Résistance
02 37 18 55 70

▲ COMMUNICATION

La revue municipale «Nouvelles Mainvilloises» est distribuée dans les boîtes à lettres de Mainvilliers tous les 2 mois. Elle vous donne toutes les informations utiles : actualités, travaux, rendez-vous culturels, jeunesse, finances... Un dossier sur un thème spécifique vous est présenté à chaque numéro.



La lettre d'information municipale «M1V'infos» est disponible dans les commerces de la ville, tous les 2 mois, en alternance avec «Nouvelles Mainvilloises». Elle permet notamment d'annoncer les manifestations et actualités de la Ville ou les activités des associations présentes sur la commune.

Le panneau lumineux est installé place du Marché. Il diffuse en permanence des informations pratiques.

Les panneaux d'affichage libre se trouvent à divers emplacements de la commune. Ils s'utilisent en toute autonomie :

vous êtes libre de coller vos affiches sur les panneaux de votre choix à tout moment.

Le site Internet ville-mainvilliers.fr vous permet de retrouver l'actualité mainvilloise en temps réel mais aussi les informations pratiques sur les services de la Ville et du CCAS.

Vous pouvez y télécharger de nombreux documents, effectuer des démarches en ligne ou encore contacter la Ville.

Vous pouvez également vous abonner à la newsletter du site Internet et suivre le compte Twitter de la commune :

@Mainvilliers28



Des mobiliers urbains d'affichage sont présents sur la commune. Vous y trouverez des plans de ville, des campagnes d'informations municipales.

Des affiches et des tracts sont réalisés régulièrement afin de promouvoir les manifestations communales.

SERVICES MUNICIPAUX

▲ RESSOURCES HUMAINES

Recrutement dans les services municipaux : sur le site de la commune ville-mainvilliers.fr (rubrique «en un clic, offres d'emploi»), vous trouverez toutes les précisions sur les modes d'accès à la fonction publique territoriale et les offres d'emploi en cours.

Stages : La Ville accueille chaque année plus de 50 stagiaires dont beaucoup de Mainvillois mais nous recevons 4 fois plus de demandes... Pour avoir une réponse favorable, mieux vaut donc envoyer votre demande le plus tôt possible. Il est également sage d'effectuer d'autres démarches

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS, établissement public local indépendant de la Ville, est géré par un conseil d'administration composé pour moitié d'élus de la commune et pour moitié de personnes choisies par le maire pour leur participation à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, ainsi que des représentants d'associations familiales, de lutte contre l'exclusion... Le maire est président de droit du CCAS. Le conseil d'administration tient une séance au moins une fois par trimestre. Le CCAS anime l'action générale de pré-

Ressources humaines

en mairie

Demande de stage et candidature à adresser par courrier :
Hôtel de Ville – place du Marché
CS 31101 – 28305 Mainvilliers Cedex
ou par courriel à :
mairie@ville-mainvilliers.fr

auprès d'autres employeurs.

Les demandes sont à adresser en mairie (quel que soit le service souhaité et y compris pour le CCAS).

Jobs «coup de pouce» : la Ville propose aussi aux jeunes de Mainvilliers des contrats «coup de pouce» de 2 semaines pour leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle et de financer un projet personnel. Les jeunes de 16 à 18 ans sont accueillis durant les vacances d'été et les jeunes de plus de 18 ans durant le reste de l'année. Les candidatures sont à adresser en mairie en précisant «Jobs coup de pouce».

Centre communal d'action sociale

125 avenue de la Résistance
02 37 18 32 26

vention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS de Mainvilliers

Le CCAS de Mainvilliers est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h30 (pas d'accueil du public le jeudi après-midi ; fermeture à 17h le vendredi). Les courriers sont à adresser à : CCAS – Hôtel de Ville – place du Marché – CS 31101 28305 Mainvilliers Cedex.

▲ LE LOGEMENT

Le service logement du CCAS vous accueille et vous renseigne si vous cherchez à devenir locataire d'un logement social sur la commune. Ce service travaille avec les organismes suivants :

- Habitat eurélien : 6 rue Jean Perrin, 28300 Mainvilliers. 02 37 91 72 49
- SA Eure-et-Loir habitat : 2 rue du 11

novembre 28110 Lucé. 02 37 91 24 80

- Immobilière Centre Loire (ICL) : 1 avenue de Bretagne 28300 Mainvilliers. 02 34 28 02 02
- SA HLM La Roseraie : 25/27 rue du Grand Faubourg 28000 Chartres. 02 37 91 73 70
- Chartres habitat : 23 rue des Bas-Bourgs 28000 Chartres. 02 37 25 65 25

▲ L'EMPLOI

Le CCAS de Mainvilliers instruit les demandes de RSA (revenu de solidarité active) ainsi que les demandes de carte de transport SESAME.

Demandes de RSA

Soumis à conditions de ressources, le RSA s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux personnes travaillant peu. Vous pouvez adresser votre demande ou prendre rendez-vous auprès des organismes suivants :

- CCAS de Mainvilliers : 02 37 18 32 26
- DGASAS (direction générale adjointe solidarité sociale) : 02 37 23 52 00

– CAF (caisse d'allocations familiales)

Après acceptation du dossier, le Conseil départemental désignera un référent qui vous contactera dans les 3 mois.

Demandes de carte de transport SESAME

La carte SESAME est une carte de transport valable 3 mois destinée aux personnes inscrites à Pôle emploi ou dans le dispositif du RSA.

Elle leur permet de se déplacer à moindre coût afin de rechercher un emploi. La liste des pièces justificatives à fournir pour la constitution du dossier est disponible au CCAS.

▲ AIDES SOCIALES

Aide facultative/secours d'urgence

Si vous avez des difficultés financières, prenez contact avec l'assistante sociale (02 37 23 52 00) pour convenir d'un rendez-vous, soit au CSE (centre socio-éducatif) de Mainvilliers, soit à la DGASAS (29/31 rue Nicole à Chartres). Lors de la permanence d'urgence, apportez impérativement tous vos justificatifs de revenus et de charges.

Pour toute autre demande d'information à

caractère social (courrier à rédiger, dossier à compléter, etc.) prenez contact avec le secrétariat du CCAS de Mainvilliers.

L'aide délivrée par le CCAS (décidée par les élus et la commission permanente sous condition de ressources) peut prendre la forme soit d'une aide financière (par exemple, aide au paiement d'une facture), soit d'un dépannage alimentaire d'urgence, soit d'une inscription à l'épicerie solidaire de Mainvilliers. Dans tous les cas, un rendez-vous auprès d'une assistante sociale est nécessaire au préalable.

▲ EPICERIE SOLIDAIRE

Elle est ouverte à la vente une journée et demi par semaine. On y achète des produits alimentaires et d'hygiène vendus entre 10 et 20 % de leur prix habituel ; en contrepartie un accompagnement social est proposé et un contrat est signé. Y sont également organisés des ateliers cuisine et diverses activités. Toute demande d'inscription passe par un rendez-vous auprès d'une assistante sociale puis une décision des élus.

▲ LES TOUT-PETITS

Pôle petite enfance «Les Mainvillous»
Moderne et chaleureux, le pôle petite enfance Les Mainvillous propose des modes de garde variés (crèche familiale, multi-accueil) pour les tout-petits afin de permettre à leurs parents de gérer avec une plus grande souplesse leur emploi du temps.
Professionnels de la petite enfance de divers horizons, infirmières puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistantes maternelles et psychologue encadrent le jeune enfant et peuvent répondre, au quotidien ou sur rendez-vous, aux questions des parents.



Centre communal d'action sociale
125 avenue de la Résistance
02 37 18 32 26

Multi-accueil : les enfants non scolarisés (jusqu'à 4 ans) peuvent être accueillis de façon régulière avec contrat (crèche collective) ou occasionnelle sur réservation préalable en fonction des places disponibles chaque jour (halte-garderie). La première inscription se fait lors des permanences de la crèche familiale. Le retour des dossiers accompagnés des pièces justificatives se fait uniquement sur rendez-vous.
Le tarif horaire est fonction du nombre d'enfants et des revenus. Toute heure réservée est due.

Crèche familiale : la crèche familiale regroupe des assistantes maternelles qui gardent les enfants âgés de moins de 4 ans non scolarisés à leur domicile. Une infirmière puéricultrice est responsable de la structure. Elle est chargée des relations avec les parents (placement et suivi des enfants, encaissements...), et de l'organisation des activités : éveil musical, bébé lecture... Les enfants sont accueillis toute l'année (il est prévu une solution de remplacement en cas d'indisponibilité de l'assistante maternelle, en fonction des disponibilités).

Permanences : le jeudi de 16h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h. Le tarif horaire varie en fonction des revenus du foyer.

Relais d'assistantes maternelle (RAM) :

Une éducatrice de jeunes enfants reçoit les familles qui souhaitent des informations sur les modes de garde existant sur la commune. Elle donne des informations sur les droits et obligations du particulier employeur et accompagne les parents dans leurs démarches d'emploi d'une assistante maternelle.
Les permanences téléphoniques ont lieu entre 14h et 17h les lundis, mercredis et vendredis.

▲ PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

Des consultations médicales, réalisées par les professionnels de la PMI, sont possibles sur rendez-vous pour les enfants âgés de 0 à 6 ans. Une permanence est assurée par les infirmières puéricultrices de la PMI, les mardis et vendredis de 10h à 11h30.
Les parents peuvent venir sans rendez-vous aux permanences pour peser leur bébé ou obtenir des conseils appropriés.

▲ ROULE BONHOMME

Labellisé «lieu d'accueil enfants-parents», Roule Bonhomme est un espace d'accueil et de rencontre pour parents et enfants (jusqu'à 4 ans). Des professionnels de l'enfance sont à la disposition des parents pour répondre à leurs questions. Les enfants peuvent y trouver plusieurs jeux et jouets adaptés à leur âge.
Roule Bonhomme est un projet porté par la

Elle accueille également les assistantes maternelles libérales en demande d'information ou à la recherche d'activités pour les enfants dont elles ont la garde.
L'accueil des parents et des assistantes maternelles se fait uniquement sur rendez-vous.

Pôle petite enfance

Les Mainvillous
133 avenue de la Résistance
Multi-accueil : 02 37 18 54 44
Crèche familiale : 02 37 18 54 45
Relais d'assistantes maternelle :
06 16 33 57 07

Les futures mamans peuvent également effectuer, sur place et gratuitement, une consultation gynécologique. Les consultations à la PMI sont prises en charge par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, sur présentation de la carte vitale.

Protection maternelle infantile

133 avenue de la Résistance
02 37 21 85 21

Ville avec plusieurs partenaires : le Conseil départemental, les Hôpitaux de Chartres, le CSE, l'association A Domicile 28, la Caf et l'Education nationale.
Ouvert en période scolaire le jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

Roule Bonhomme

27 rue Jean Jaurès, appartement n°2
02 37 21 16 86

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La réussite éducative vise à rendre effective l'égalité des chances pour les jeunes des quartiers politiques de la ville ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire situé en Réseau d'éducation prioritaire.

Le programme de réussite éducative (PRE) accompagne dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire (16 ans), des enfants et des adolescents qui présentent des signes de vulnérabilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés (sociales, familiales et culturelles).

Les actions de soutien prendront la forme d'un suivi individualisé. Les opérations engagées ne doivent pas se substituer à

l'action éducative assurée par l'école, ni aux dispositifs existants portés par diverses institutions, celles-ci devant être impliquées au mieux dans cette démarche. La famille est au cœur du dispositif : il s'agit de chercher avec elle les solutions et actions auxquelles elle participe activement : rien ne peut être fait sans son accord. Un parcours de réussite éducative est construit à partir des réflexions menées par une équipe pluridisciplinaire et la famille de l'enfant. Il s'agit donc d'un parcours personnalisé qui peut faire appel à des dispositifs de droit commun, et lorsque cela n'est pas suffisant le PRE peut proposer des actions spécifiques aux besoins identifiés.

Coordinatrice du PRE
Anne Richard
02 37 18 30 58

LES PERSONNES ÂGÉES

Le foyer restaurant Marie-Hélène Foucart

Le foyer restaurant a pour vocation de préserver les personnes âgées de la solitude mais aussi de leur faciliter la vie en leur assurant, dans un cadre agréable, un repas sain et équilibré. Puis, si elles le souhaitent, les personnes âgées peuvent passer un après-midi distrayant entre amis en pratiquant de multiples activités.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (fermeture à 16h le mercredi et le vendredi).

Les repas peuvent être pris sur place, au foyer restaurant Marie-Hélène Foucart, ou livrés à domicile de façon régulière ou non pour les personnes ne pouvant se déplacer.

La réservation, pour un repas livré ou en salle, est à effectuer 2 jours à l'avance au foyer restaurant. Par ailleurs, des navettes permettent aux personnes ne disposant pas de véhicule de déjeuner au foyer. Repas pris en salle : 6,70 € ou 7,40 € pour les Mainvillois (selon le quotient familial) ; 10,50 € pour les non Mainvillois.

Repas livrés à domicile : pour les personnes âgées dépendantes ou en convalescence, le personnel du foyer restaurant Marie-Hélène Foucart livre à domicile, sur la commune de Mainvilliers exclusivement, des repas confectionnés par ses soins. Les repas du samedi/dimanche sont livrés le vendredi. Tarif par repas porté (du lundi au dimanche) : 7,45 € ou 8,30 € (selon le quotient familial).

Repas des seniors

Les repas des seniors ont lieu en octobre à la salle des fêtes. Les personnes ayant fêté leur 70ème anniversaire, au plus tard dans l'année, sont invitées.

L'épouse ou l'époux est invité(e) gratuitement à accompagner son conjoint, sans condition d'âge. Pour les personnes seules, célibataires ou veuves, il est possible de venir accompagné d'un invité moyennant une participation.

Aucune invitation personnelle n'est envoyée. Les inscriptions se font directement au foyer restaurant. Les dates d'inscription sont communiquées chaque année dans les «Nouvelles Mainvilloises».

Foyer restaurant
3 rue du 14 Juillet
02 37 21 22 86



Fichier canicule

Le plan canicule a vocation à protéger les personnes les plus vulnérables pendant des épisodes de grande chaleur. Les personnes sont appelées régulièrement par téléphone à leur domicile pendant ces périodes délicates.

L'inscription se fait au CCAS.

Centre communal d'action sociale
125 avenue de la Résistance
02 37 18 32 26

Voiturage des personnes âgées

Un service de voiturage gratuit pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer est assuré par un agent du CCAS. des démarches dans les communes urbaines

appartenant à l'agglomération chartraine et proches de Mainvilliers.

Uniquement sur rendez-vous au
02 37 18 30 61.

MANIFESTATIONS

De janvier à décembre, la Ville propose de nombreuses manifestations et sorties en direction de publics variés. Alors... à vos agendas !

▲ PORTES OUVERTES DES SERRES MUNICIPALES

Les portes ouvertes des serres municipales se déroulent en mai afin de vous faire profiter d'un fleurissement optimal. Les différents plants présentés sont ensuite introduits dans les parterres communaux.



SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Mainvilliers participe tous les ans à la semaine européenne du développement durable en mai/juin. Des expositions et de nombreuses animations en lien avec l'Agenda 21 vous sont proposées, en partenariat avec des associations.



FÊTE DES VOISINS

La fête des voisins a lieu en mai/juin partout en France et bien sûr à Mainvilliers. Venez participer à ce moment de convivialité et de partage, que vous habitiez en maison ou en appartement. A Mainvilliers, une vingtaine de sites participe.

Tout le monde contribue en apportant quelque chose à boire ou à manger, à un lieu et un horaire déterminé en soirée. Si vous voulez relayer la fête des voisins près de chez vous, n'hésitez pas à contacter l'agent de développement social au 02 37 18 30 58 !

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

L'organisation du concours des maisons fleuries a été entièrement revue pour faire place à un nouveau système intégrant une «préselection» ainsi que des critères «développement durable» dans la grille d'évaluation. Fin mai, 2 équipes composées d'élus et d'agents municipaux, sillonneront les rues de Mainvilliers pour retenir les jardins susceptibles de participer au concours. Par la suite, un contact sera pris avec les propriétaires présélectionnés pour les en informer. Fin juin, un jury visitera ces jardins afin d'évaluer plus précisément la démarche de fleurissement et déterminer les lauréats. Les propriétaires concernés ne souhaitant pas participer au concours pourront en informer le service espaces verts de la Ville, en amont de la visite du jury. Une distinction spécifique «développement durable» est attribuée au propriétaire ayant la démarche la plus écoresponsable.



FÊTE DE LA SAINT-HILAIRE

La fête de la Saint-Hilaire se déroule le troisième week-end de juin au parc des Vauroux. Durant tout le week-end, la Ville, les associations et les commerçants organisent de nombreuses animations pour toute la famille. Au programme : spectacles de musique et de rue, bal, village enfants, animations commerciales et sportives, courses cyclistes et feu d'artifice.



BALADE DU FLEURISSEMENT

La balade du fleurissement a lieu début septembre. Vous pouvez y découvrir la conception des massifs fleuris, avec les explications des jardiniers de la Ville toujours axées en faveur du développement durable et de la biodiversité. Les représentations fleuries sont réalisées à partir d'un thème voté chaque année. Une touche de théâtre et un brin de musique vous accompagnent lors de cette balade.



HOMMAGE ASSOCIATIF ET RÉCOMPENSES SPORTIVES

La Ville met à l'honneur l'engagement et le dévouement déployés par les bénévoles œuvrant au sein des associations

de la commune. Un hommage associatif est organisé en septembre à la salle des fêtes. Lors de cette cérémonie de remise de récompenses, la Ville reçoit les sportifs qui se sont particulièrement distingués au cours de la saison écoulée. Un trophée leur est remis pour saluer leurs bons résultats. Une surprise en chanson, en musique, en art de la rue, en magie... débute la cérémonie.



FÊTE DU SPORT ET DE LA CULTURE

La fête du sport et de la culture a lieu début septembre au complexe sportif Coubertin et au parc des Vauroux. Les associations et la Ville vous proposent de pratiquer près d'une trentaine d'activités sportives et culturelles : football, skate, basket, athlétisme, arts martiaux, tennis, cirque, stand bibliothèque, arts plastiques... Un goûter est ouvert à ceux qui ont effectué, au minimum, deux activités par site. Une animation musicale avec un groupe anime l'après-midi. Profitez de la fête du sport et de la culture pour venir à la rencontre des associations mainvilloises !



ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de Mainvilliers sont invités à la cérémonie d'accueil organisée en septembre/octobre par la Ville. Placée sous le signe de la convivialité, cette cérémonie vous permet de rencontrer vos élus et d'échanger avec eux dès votre arrivée sur la commune. Pour être invité à la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, inscrivez-vous à l'accueil de la mairie ou compléter le formulaire disponible sur ville-mainvilliers.fr (rubrique Au quotidien, Etat-civil).



SEMAINE BLEUE

La semaine bleue se déroule en octobre. Au programme, une multitude d'activités proposées aux seniors et aînés mainvillois au foyer restaurant Marie-Hélène Foucart. N'hésitez pas à franchir les portes de ce lieu convivial !



JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

Depuis décembre 2005 (centenaire de la loi du 9 décembre 1905), la Ville tient à marquer (presque) chaque année cet anniversaire. Venez nombreux célébrer avec nous ce qui est de fait la quatrième devise de notre république. Dans cet esprit, vous pouvez d'ailleurs lire dans le hall de l'entrée administrative de la mairie : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité.



FESTIVITÉS DE NOËL

Les festivités de Noël à Mainvilliers sont un moment unique à savourer en famille fin décembre. Un spectacle pour jeune public a lieu à la salle des fêtes. Puis, les animations continuent en plein-air, devant la mairie. Vous assisterez à un spectacle féérique et de nombreuses surprises. L'hôtel de ville se pare de mille feux pour émerveiller petits et grands. Le Père Noël vient à la rencontre des enfants, s'il ne se perd pas en chemin...

Et toute l'année,
retrouvez
les rendez-vous
culturels !

ECONOMIE

Commerces, industries et services

Mainvilliers rassemble tous les équipements et services médicaux de proximité indispensables dont des cabinets médicaux avec plusieurs spécialités, des médecins généralistes et des spécialistes.

Elle compte 2 cliniques : la première regroupant plus d'une dizaine de spécialités différentes, notamment un service d'urgence et la seconde spécialisée en diabétologie et nutrition.

La ville possède par ailleurs plusieurs commerces de proximité regroupés dans plusieurs quartiers (Tallemont, Acacias, Les Ouches, Compa, Gambetta), une zone

d'activités (le Vallier), plusieurs enseignes de grande distribution (dont un drive), une cueillette pour que chacun y trouve son compte !

Marché

Le marché a lieu tous les jeudis matins jusqu'à 13h. Plus de 30 commerçants se retrouvent sur la place du Marché (produits manufacturés) et sous la halle couverte de la place (produits alimentaires).

A noter que ce marché offre un grand choix de tissus d'ameublement, de décoration ou d'habillement.



Secteur économique
99 commerces,
44 industries,
96 entreprises de services,
19 artisans,

28 micro entreprises,
De nombreux professionnels
de santé.

Sources : Chambre des métiers
02/2017 et CCI 01/2017.

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

En concertation avec les associations mainvilloises, une convention de partenariat a été élaborée en 2012. Signée par environ 50 associations actuellement, elle permet à chacun, Ville et association, de s'engager dans une dynamique commune, claire et de confiance autour d'obligations respectives. Les associations signataires sont précédées d'un * dans l'annuaire ci-dessous.

Culture	Dirty Arts	06 84 76 14 57
	Amitié Algérienne	06 62 58 31 05
	* Association culturelle afri-caine en Eure-et-Loir (ACAEL)	06 60 33 57 11
	* Association Congolaise (ACAC)	06 77 31 71 98
	* Association Chartraine des Tunisiens	06 04 41 64 46
	* Le Mbongui	06 16 68 83 93
	* Union Femmes Africaines de Mainvilliers (UFAM)	06 89 02 03 80
	* Association philatélique de Lucé / Mainvilliers	02 37 20 02 72
	* Be Your Voice	06 50 91 80 04
	* Euréliades	02 37 35 49 53
	* Club de modélisme du Pays Chartrain	02 37 36 98 44
	* Mainvilliers Culture et Loisirs	02 37 36 81 46
	* Mainvilliers scrabble	02 37 28 30 92
	* Section Radio Amateur 28	02 37 23 13 44 06 82 55 01 51
	* L'Harmonie de Mainvilliers	06 08 65 54 57
	* Théâtre du Détour	
	* Kaleidos - arts	02 37 21 16 77
* La Vaillante (Théâtre)	07 81 64 56 25	
Citoyenneté	* Association Les Amis du Verger	07 78 80 46 06
	* Centrafrique Entraide Développement	06 17 96 02 61
	* Association Comité des Guignardières	02 37 21 09 78
	* Association des Jumelages de Mainvilliers	06 43 49 03 02
	* Comité du Hameau de Seresville	06 83 04 88 05
	* Conso, logement, cadre de vie (CLCV)	02 37 28 59 55
	* FNACA	02 37 83 35 61
Education	* APE Pierre de Coubertin	06 98 71 82 51
	* APE-FCPE écoles maternelles et élémentaires	06 12 95 07 32
Retraités, seniors et aînés	* Club de l'amitié	02 37 28 59 62
	* Amicale des anciens usagers du foyer Marie-Hélène Foucart	
	* La caravane de Tépatoiseau	06 82 77 71 05

Vie sociale	Banque alimentaire d'Eure-et-Loir	02 37 35 49 45	
	Croix rouge Française	02 37 37 32 20	
	Les Amis de l'Afrique	02 36 67 42 11	
	Les Restos du coeur	02 37 36 89 03	
Sport	AACGV Gymnastique volontaire	02 37 33 09 74	
	* Amicale Cheminots Corpo de Chartres (ACCC)	06 20 76 88 51	
	ASCM Boules Lyonnaises	06 70 85 23 03	
	Association Ravens	06 74 04 06 32	
	* Association sportive des PTT (ASPTT)	02 37 21 50 58	
	* Bapama Badminton	06 14 60 30 48	
	* CSM ASPTT Tennis	02 37 21 50 58	
	* CSM Basket	02 37 35 10 25	
	* CSM Cyclisme	02 37 36 50 56 06 86 41 59 99	
	* CSM Football	06 11 89 59 49	
	* Cercle Nautique des Vauroux	02 37 26 49 13	
	* Cross training et Bodyweight	06 44 27 64 77	
	* Dojo Beauceron	02 37 35 41 03	
	* Ecole de karaté	06 24 00 56 69	
	* LMPTTA Athlétisme	02 37 28 64 81 06 09 42 78 07	
	* La Palme Eurélienne	07 80 50 92 59	
	Mainvilliers Shorinji Kempo	06 60 06 33 39	
	* Mainvilliers-Chartres Handball	02 37 34 13 14 06 35 26 50 19	
	* Majo-Twirl Mainvillois	06 11 56 72 34	
	Pétanque Sportive Mainvilliers	06 28 60 22 80	
	* Pétanqueurs Vétérans	06 11 42 30 90	
	Enfance Jeunesse	Unicef Eure-et-Loir	06 03 19 63 71
		* Ribambelle	07 50 66 53 95
Politique de la Ville	* Femme d'Afrique et d'Ailleurs	06 31 71 42 54	
	* Agir ABCD28	06 70 12 31 18	
	* Reconstruire ensemble - Régie de Quartiers	02 37 36 35 30	
Commerce, vie économique	* Acaam	02 36 67 40 73	

DECHETS

Chartres métropole est en charge des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur la commune.

A Mainvilliers, la **collecte des déchets** s'effectue :

- le mardi et le vendredi pour les ordures ménagères (sacs bleus et bacs)
- le vendredi pour les déchets recyclables (sacs jaunes et bacs)
- le mardi, d'avril à novembre, pour les déchets verts (sacs kraft biodégradables et fagots)
- un mercredi tous les 2 mois pour les encombrants. Sont collectés uniquement les vieux mobiliers, literies usagées et objets métalliques ou plastiques au rebut. Tout autre type de déchets doit être emporté en déchetterie.

Le calendrier de collecte est disponible sur le site internet de la Ville ville-mainvilliers.fr.

Chartres métropole propose gratuitement des sacs poubelles aux résidents des communes urbaines de l'agglomération : sacs bleus et jaunes pour les habitants non dotés de bacs roulants et sacs kraft pour ceux possédant un jardin. La distribution s'effectue sur une période définie. Pour les nouveaux arrivants en cours d'année (déménagements), contactez la mairie de Mainvilliers.

Pour l'**habitat collectif**, les collectes s'effectuent par des containers disposés

près de chez vous (plan disponible sur ville-mainvilliers.fr).

Pour les habitations dotées de **bacs rou-lants** Chartres métropole et présentant leurs **déchets en sacs**, les collectes s'effectuent en porte à porte.

Présentez vos déchets la veille de chaque collecte à partir de 19h.

4 déchetteries sont à votre disposition : Champhol, Saint-Aubin-des-Bois, Dammarie et Chaunay (retrouvez les horaires d'ouverture et adresses sur ville-mainvilliers.fr). Toute l'année, vous pouvez déposer des déchets électriques, de jardin, de chantiers et petits travaux domestiques.

Lors de la première visite, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois seront nécessaires afin d'établir une carte d'accès qui vous permettra de déposer les déchets gratuitement lors des prochains passages (1 carte par adresse, valable pour les 4 sites).

Plus d'informations sur ville-mainvilliers.fr (**rubrique Au quotidien, Collecte des déchets**) ou au **0 800 22 20 36** (appel gratuit depuis un poste fixe)

NUMÉROS UTILES

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).....	02 37 20 45 47
Centre aquatique et forme des Vauroux.....	09 71 00 28 28
Centre d'examen du permis de conduire.....	02 37 18 27 01
Centre socio-éducatif Jules Verne.....	02 37 23 21 14
Chartres habitat.....	02 37 25 65 25
CM Eau.....	02 34 43 90 22
Commissariat de Chartres.....	02 37 24 75 39
Compa.....	02 37 84 15 00
Conseil départemental d'Eure-et-Loir.....	02 37 20 10 10
Crématorium Jean Charpentier.....	02 37 36 19 19
DGASAS (direction générale adjointe solidarité action sociale).....	02 37 23 52 00
Écoute violence conjugale.....	08 00 30 030
Enfant disparu.....	116 000
Enfant maltraité.....	119
Filibus Chartres.....	02 37 36 26 98
Habitat Eurélien.....	02 37 91 72 49
Immobilière Centre Loire (ICL).....	02 34 28 02 02
La Poste.....	02 37 84 13 70
Pompiers.....	18 et 112
Préfecture.....	02 37 27 72 00
SA Eure-et-Loir habitat.....	02 37 91 24 80
SA HLM La Roseraie.....	02 37 91 73 70
SAMU.....	15
Secours pour les personnes malentendantes.....	114
Stop Djihadisme.....	0 800 005 696
Synelva.....	02 37 91 80 00
Violence faite aux femmes.....	3919

NOTRE SAVOIR-FAIRE
AU SERVICE DES PARTICULIERS



0 805 210 805 Service & appel gratuits
www.colasetvous.fr

COLAS CENTRE OUEST - AGENCE DE CHARTRES
11 rue du 19 mars 1962 - 28630 LE COUDRAY

LORE NOVE

NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes, starting below the 'NOTES' header and extending to the bottom of the page.

INDEX DES RUES

MAINVILLIERS

A

Acacias (avenue des) G8, G9
 Allende (rue Salvador) I7, J7, J8
 Ancien Vignoble (rue de l') I5, I6
 Anjou (rue d') G5, G6
 Aquitaine (impasse d') H6
 Aquitaine (rue d') G6, H5, H6

B

Bas menus (rue des) F9, G9
 Beauce (allée de) G5
 Berlioz (rue Hector) E6, F7, F8, F9
 Bert (rue Paul) H4, H5, I5, I6
 Bienfait (rue Robert) F3, F4
 Bonheur (rue Rosa) E5, E6
 Bois du château (allée du) H3, H4
 Boisville (rue de) E5, E6
 Bretagne (avenue de) G5, G6
 Briand (rue Aristide) H5, I5
 Brossolette (rue Pierre) G8, G9
 Brundland (rue Gro Harlem) H1, I1
 Buthier (rue Roland) F4, F5

C

Chasles (rue Philarète) J8, J9, I9, I10
 Château d'eau (rue du) G3, H3, H4, H5, H6
 Charpak (rue Georges) I2
 Chenais (avenue Pierre) H9, H10
 Closeaux (rue des) H3, I3
 Collerais (rue Roger) H9
 Coubertin (rue Pierre de) I7, I8, I9

D

Debussy (rue Claude) F7, F8
 Deneau (rue Lucien) I9
 Dix-neuf Mars 1962 (rue du) G7, H7
 Dunant (impasse Henri) J8
 Dunant (rue Henri) J8, I8

E

Europe (rue de l') F4, G4

F

Ferry (rue Jules) H9
 Flandres-Dunkerque (rue) I10
 Fouré (rue Léon) H6, I6, I7
 France (rue Anatole) I9

G

Gambetta (avenue) F6, F7, G8, G9, G10
 Garenne (allée de la) H4
 Garros (rue Roland) I8

Gauguin (rue Paul) F6, F7
 Grandes ruelles (rue des) F3, G3

H

Hugo (avenue Victor) H7, I7

J

Jacquart (rue Albert) I1, J1
 Jaurès (rue Jean) G6, G7
 Joliot-Curie (rue Frédéric) G8, G9
 Jugan (rue Jean) G9, G10
 Juillot (rue André) G9

L

Langevin (impasse Paul) I4
 Langevin (rue Paul) I4, I5, I6
 Lefort (rue André) H9
 Léger (rue Fernand) F8
 Libération (rue de la) F6, G6, H6
 Liberté (rue de la) H7, I7
 Lurçat (impasse Jean) J8
 Lurçat (rue Jean) I8, I9, J8, J9

M

Mandela (rue Nelson) I5, I6
 Marché (place du) G7, H7
 Macé (place Jean) H7, I7
 Matisse (rue Henri) F9
 Maugé (avenue Maurice) F5, G5
 Mendès-France (rue Pierre) F4, G4, G5
 Monnet (rue Jean) F4, G4
 Moulin (rue Jean) G10, H10

O

Oiseleur (rue de l') G7
 Olivier (rue Louise) F3, G3

P

Paix (rue de la) G8
 Pasteur (rue) H9, I9
 Perrin (rue Jean) H3, H4, I3, I4
 Phénix (impasse des) G7, G8
 Philippe (avenue Gérard) D7, E6, E7, F6, G4, G5, H4, I4
 Proust (rue Marcel) G6, H6, H7

Q

Quatorze Juillet (rue du) H8, H9, G9
 Quatre Septembre (rue du) H5

R

Ravel (rue Maurice) F6, F7
 Renoir (rue Auguste) F8, F9, G8, G9

République (rue de la) H7, H8, I8, I9, I10
 Résistance (avenue de la) G6, G7, H7, H8
 Résistance (place de la) H7
 Rome (rue de) G4
 Römerberg (rue de) F6
 Roquain (rue Roger) F3, F4
 Rostand (impasse Jean) I3, I4
 Rostand (rue Jean) I1, I2, I3, I4

S

Sand (allée George) H3
 Schumann (rue Robert) G4
 Signoret (rue Simone) F3, F4
 Strasbourg (rue de) G3, G4

T

Tallemont (rue de) G6, G7
 Touraine (rue de) G5

V

Vallès (rue Jules) G9, H9, H10
 Vauroux (impasse des) I9, I10
 Verdun (rue de) G9
 Verger (rue du) E5
 Villette (rue Esther) I6, I7
 Vlaminck (rue Maurice de) F8

Z

Zay (impasse Jean) G7
 Zay (rue Jean) F6, F7, G7
 Zola (rue Emile) G7

SERESVILLE

A

Arsenal (rue de l') B3, B4

B

Bourgeot (rue dite) B3, B4

C

Chemin du Coin au Jour A3, B3, B4
 Chemin rural dit du Puits B3

M

Mare Corbonne (rue de la) B2, B3

T

Tuilerie (rue de la) A2, A3, B3

V

Vignes (impasse des) A3
 Vignes (rue des) A3, B3



ORTHOPEDIE DES ACACIAS

Matériel Médical

Vente Location Livraison
Lit médicalisé – Fauteuil roulant – Aide à la marche
Accessoires pour le maintien à domicile –
Incontinence
Tire Lait - Aérosols

Orthopédie et Contention
de série et sur-mesure

Parapharmacie, Cosmétologie, Espace bébé

Ouvert du Lundi au Samedi



Notre Métier :
++ votre Santé



Auréliе CORTVRINDT

Docteur en Pharmacie - DU d'Orthopédie
56 rue F. Joliot Curie – 28300 MAINVILLIERS
Tél. 02 37 21 17 94 – Fax 02 37 21 65 22
www.la-pharmacie-des-acacias.fr



- Marquage au sol
- Panneaux routiers
- Mobilier urbain
- Négoce de produits



22 rue du Bois Musquet
CHAMPHOL
Tél. 02 37 24 57 51
contact@viaroute.fr
www.viaroute.fr